

La Solidarité :

Tous les dossiers examinés en Conseil d'administration du CCAS sont présentés de façon à garantir l'anonymat des requérants.

Nature des Aides	Personnes concernées et coûts	Avantages procurés
Tickets piscine	Enfants de 4 à 16 ans.	Vacances d'hiver, de printemps et d'été : 1 ticket/semaine/enfant.
Séjours en colonie de vacances	Enfants ne partant pas en vacances.	Séjours pris en charge par le Lions Club sur proposition du CCAS.
Pratique du sport	Personne qui ne peut s'acquitter de la cotisation à une association sportive essartoise.	Grâce à des conventions avec les associations sportives essartoises, la cotisation est gratuite. Chaque demande est examinée par le CCAS qui entre en contact avec l'association concernée.
Vestiaire social	Ceux qui ont besoin de vêtements.	Géré par le Secours Catholique. Le CCAS peut assurer le transport pour les personnes sans véhicule.
Semaine Bleue	Intergénérationnel.	Permet aux jeunes et aux aînés de se rencontrer autour d'activités proposées par tous les acteurs de la vie locale : personnel municipal, associations, commerçants...
Mission écoute, conseil, orientation	Personne rencontrant des difficultés.	Contacteur le CCAS.
Bons alimentaires d'urgence	Personne rencontrant des difficultés.	Contacteur le CCAS.
Secours financiers	Personne rencontrant des difficultés.	Après avis du CCAS (sauf si urgence) et par le biais d'un rapport circonstancié établi par un travailleur social.
Domiciliation au CCAS	Pour les sans domicile fixe.	Procurer une adresse postale.
Colis de Noël	Personne rencontrant des difficultés.	Sur proposition du CCAS et grâce à l'association La Croix Rouge.

Adresses utiles

Permanence Protection Maternelle et Infantile : 26, rue Claude Couson – Les Essarts	Mardi de 14h à 17h sur rendez-vous.	Prendre RV auprès de l'Espace territorial de Rambouillet : 01 34 83 69 54
Permanence Assistante Sociale : 26 rue Claude Couson – Les Essarts	Mercredi de 9h à 11h30 sur rendez-vous.	Prendre RV auprès de l'Espace territorial de Rambouillet : 01 34 83 69 54
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	78085 Yvelines Cedex 09	Tél. : 3646
Caisse d'Allocations Familiales	Antenne de Rambouillet, rue Sadi Carnot	CAF Yvelines, 1 rue La Fontaine 78201 Mantes-la-Jolie Cedex

Les Associations d'entraide essartoises, dont certaines siègent au CCAS

ABE	Siège Social : mairie des Essarts	01 30 41 58 87 http://abessarts.free.fr
CCFD	Contact : Christophe Hanotte	09 52 12 68 68
CROIX ROUGE	Christiane Tournois	01 34 83 96 84
LA FRATERNELLE	Président : Dominique Fratini	06 09 32 29 11
ISEF	Présidente : Laurence Wiener	06 77 87 07 06
LIONS CLUB	Président : Jacques Le Lostec	06 11 17 13 32
NOS SEIGNEURS LES PAUVRES ET LES MALADES	Mme J. Chazelas	01 34 86 36 61
PARER	Président : Serge Vandestigel	01 30 46 46 89
SECOURS CATHOLIQUE	Valérie Hanotte	01 30 46 41 08
SOLIDARITÉ SUDYVELINES	Présidente : Maryline Glorian	01 30 41 51 48 http://sys78.free.fr

Le CCAS peut recevoir des dons et des legs.

Mai 2009



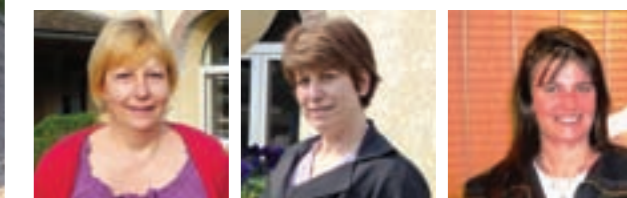
Guide pratique de l'aide sociale

Centre Communal d'Action Sociale des Essarts-le-Roi



L'équipe sociale de gauche à droite : Annette Etienne, chargée des activités personnes âgées, des tickets piscine, de l'aide ménagère, de l'accueil... - Nathalie Hélou, chargée du logement, de l'instruction des dossiers Aide Sociale de l'accueil... - Sabrina Minotti, chargée des aides ménagères, de la télé alarme, du portage des repas, de l'accueil... - François Boukhtouche, directeur.

Les aides ménagères : Danielle Boulet, Fatima De Oliveira, Emmanuelle St Paul.



Membres du conseil d'administration du CCAS : Jacques Bouchet, président - Sabine Dauchez-Petitjean, vice présidente - Marie-Claire Aubert, Anne Cagin, Mireille Deliot, Pascal Lanzilotti, Roland Poret, Thierry Grosjean, Edith Stuber, Yves Berland, Francine Heisling, Christiane Tournois et Serge Vandestiguel.

Aide sociale légale et facultative

Elle est définie par des lois et des décrets et s'applique à l'ensemble du territoire.

Dans ce cas, le CCAS constitue des dossiers et les transmet aux organismes chargés de leur instruction :

Nature des Aides	Personnes concernées	Avantages procurés à ce jour
Revenu Minimum d'Insertion (RSA en juin 2009)	+ de 25 ans et ressources inférieures au montant du RMI ou - de 25 ans ayant une personne à charge.	RMI = 454,63 € /mois pour une personne seule sans autre ressource.
Couverture Maladie Universelle	Toute personne résidant en France de façon stable et régulière sous condition de ressources.	Permet aux personnes n'ayant pas droit au régime de protection sociale d'obtenir une couverture santé et une complémentaire santé.
Aide médicale de l'Etat	Personne en situation irrégulière au regard de la législation qui réside depuis + de 3 mois de manière continue, sous condition de ressources.	Prise en charge des soins médicaux et du forfait hospitalier.
APA (aide personnalisée à l'autonomie)	+ de 60 ans ayant perdu tout ou partie de son autonomie, vivant à domicile (ou en établissement de retraite).	Allocation destinée à couvrir partiellement ou totalement les dépenses d'aide à domicile : aide ménagère, repas, soins... (ou du tarif lié à la dépendance en établissement de retraite).
Carte Améthyste	Carte gratuite pour les anciens combattants ou les veuves de guerre de + de 65 ans. 1/2 tarif pour les adultes reconnus handicapés, les personnes entre 60 et 65 ans si invalides et bénéficiaires AS.	Carte de transport RATP et SNCF en Île-de-France.

Le handicap

Une commission municipale y est dédiée. Elle s'intéresse tout particulièrement à l'accès des personnes handicapées dans les établissements publics ainsi qu'à leurs déplacements dans la ville.

Des associations interviennent dans ce domaine.

Associations	Personnes concernées	Aides procurées
APAJH Contact via le CCAS	Personnes bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne, âgées de 20 à 60 ans.	Service d'accompagnement médico-social : repas, lever, coucher, soin infirmier, sorties, animations spécifiques...
2-AS www.2-as.org	Personnes devenues sourdes ou malentendantes.	Accessibilité du cadre de vie pour les personnes atteintes de surdité.
Bibliothèque sonore Rambouillet 01 34 83 13 60	Personnes malvoyantes.	Prêt gratuit de livres enregistrés sur CD audio, K7, MP3.
MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) Rambouillet : 01 61 08 66 60	Adultes ou enfants atteints d'un handicap.	Coordonne les actions à mettre en place pour aider les personnes handicapées ou leur famille.

Le CCAS Le Centre communal d'action sociale, tél. : 01 30 46 48 97 ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 sauf le jeudi après-midi (fermé au public) et le samedi matin de 9h à 12h.

Personnes âgées :

Nature des Aides	Personnes concernées et coûts	Avantages procurés
Aides ménagères	+ 65 ans ou personne ayant une incapacité ponctuelle : 18,62 €/heure. Frais pouvant être pris en charge partiellement ou totalement par différents organismes.	4 employées du CCAS assurent un service pour le ménage, les courses, la préparation des repas, le repassage, les démarches administratives simples...
Portage de repas	+ 65 ans ou personne ayant une incapacité ponctuelle. De 5,55 € à 9,53 €/repas suivant les ressources.	Une société de restauration collective, en lien avec le CCAS qui en assure la gestion, livre les repas à domicile tous les midis avec éventuellement un complément pour le soir (liaison froide).
Télé Alarme	+ 65 ans ou personne ayant une incapacité ponctuelle. 28,56 € pour l'installation (prise en charge par le CCAS) + 8,52 €/mois avec participation financière éventuelle de certains organismes.	Location et installation d'un appareil permettant la mise en relation avec un service de secours.
Soins à domicile ADMR du Pays d'Yveline 14 rue de Houdan 78610 Le Perray-en-Yvelines 01 34 84 17 72	+ 65 ans ou personne ayant une incapacité ponctuelle. Gratuit si accord Sécurité Sociale.	L'ADMR dispense des soins infirmiers après une hospitalisation et sur avis médical.
Allocation Energie	+ 65 ans non imposable.	Forfait alloué selon les critères du Conseil Général. Pour 2008 : 68 €.
Remboursement abonnement téléphonique	+ 65 ans non imposable.	Abonnement téléphonique : 50 % pris en charge par le CCAS et 50 % par le Conseil Général.
Repas des aînés	Proposés aux + de 65 ans et à leur conjoint. Gratuit.	1 fois par an.
Galette des aînés	Proposés aux + 65 ans et à leur conjoint. Gratuit.	1 fois par an.
Boîtes de chocolats	+ 75 ans/ si aucune participation aux activités offertes par le CCAS.	1 fois par an.
Sorties des aînés	+ 65 ans et leur conjoint. Prix à la charge des participants sauf transport assuré par le CCAS.	1 sortie /an : spectacle ou visite...
Véhicule / 9 places	Personnes isolées – sans véhicule ou à mobilité réduite. Service gratuit.	- Permet de faire ses courses en centre ville, se rendre occasionnellement (en l'absence de tout autre moyen) à des rendez-vous médicaux ou sociaux, aux sorties cinéma... - Ramassage pour se rendre au marché en centre ville les mardis et vendredis matins sur inscription préalable.
Visite de convivialité	Personnes de + de 65 ans, isolées pendant l'été. Service gratuit.	Action intergénérationnelle proposée par le Conseil Général qui met en contact des étudiants avec les personnes âgées pour éviter la solitude pendant les grandes vacances. Contacter le CCAS.



L'emploi :

Nature des Aides	Personnes concernées	Avantages procurés
Espace Emploi des Essarts : 3E ancienne mairie 01 30 41 58 87	Toute personne à la recherche d'un emploi.	Grâce à une convention avec l'association ABE, l'Espace Emploi propose une permanence quotidienne (chaque matin de 9 h à 12 h). Structure d'accueil, d'information et de rencontres, mettant à disposition des demandeurs d'emploi un certain nombre de moyens et d'aides : moyens informatiques (consultation par Internet des sites proposant des emplois), communication (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, entraînement à l'entretien d'embauche) et reprographie. L'espace informatique propose une formation et une mise à niveau dans le cadre de cycles de 6 semaines. Une convention avec le Pôle Emploi (ex ANPE) permet l'accès à des fichiers spécifiques. L'Espace Emploi est un relais de proximité entre le Pôle Emploi, les entreprises et les habitants des Essarts et environs.
Mission locale : 2-6 rue Chasles Rambouillet 01 34 83 34 12	Jeunes entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire sans emploi.	L'association les conseille dans le choix d'une orientation, d'une formation, d'un emploi, ... mais aussi se préoccupe des problèmes de santé, de logement, de loisirs, en consacrant aux jeunes le temps nécessaire pour aborder toutes les questions concernant leur avenir professionnel, social et personnel afin de mettre en place des actions personnalisées.
Pôle Emploi 10 rue du Petit Parc 78511 Rambouillet Cedex Tél. : 3949	Toute personne à la recherche d'un emploi.	Les missions de Pôle Emploi sont : l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations, l'accompagnement, la prospection sur le marché du travail, l'aide aux entreprises dans leurs recrutements.

Le logement :

Les demandes de logement sont gérées par la commune.

Elles sont de types différents :

- > logements sur le contingent communal,
- > logements sur le contingent préfectoral,
- > logements d'urgence.



Nature des Aides	Personnes concernées	Avantages procurés
Logements du contingent communal	Toute personne qui réside aux Essarts ou qui y travaille durablement. Inscription à renouveler tous les ans pour conserver son rang.	Proposition au bailleur de plusieurs candidats, après étude des demandes par la commission communale « Social-Solidarité-Logement » dont font partie des élus de tous les groupes. Les candidats sont retenus selon l'ancienneté de la demande, les critères d'urgence sociale. Le logement proposé est en adéquation avec la composition de la famille.
Logements du contingent préfectoral	Toute personne qui souhaite faire une demande de logement sur la commune ou sur d'autres communes du département.	La préfecture présente les dossiers aux bailleurs sociaux selon des critères d'urgence sociale afin d'obtenir un logement sur l'ensemble du département des Yvelines.
Logements d'urgence	Personnes se trouvant dans des situations d'urgence avérées.	Gérés par le CCAS, ces logements sont occupés ponctuellement dans l'attente d'un relogement.
PACT ARIM Versailles 01 39 07 78 51	Propriétaires et locataires.	La convention signée entre la commune et le PACT ARIM permet de bénéficier de conseils techniques et d'un financement personnalisé pour l'adaptation du logement suite à la maladie, le handicap ou le vieillissement. Elle peut aussi être consultée pour l'amélioration d'un logement vétuste.